

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 16.02.2024

Visible par le public jusqu'au: 16.02.2025

Numéro de publication: BA-VS05-0000006891

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonaales
Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire – Mise en séparatif des eaux pluviales avec bassin de rétention avant rejet à la Rogneuse, remplacement du collecteur d'eaux usées, nouvelle conduite d'eau potable, extension des réseaux d'électricité et de télécommunication, Massongex

Projet

Mise en séparatif des eaux pluviales avec bassin de rétention avant rejet à la Rogneuse, remplacement du collecteur d'eaux usées, nouvelle conduite d'eau potable, extension des réseaux d'électricité et de télécommunication

Requérante

Administration communale de Massongex

Domicile:

Place de l'Eglise 1

1869 Massongex

Auteur des plans

Monsieur Ricardo Texeira pour Sollertia, groupe d'ingénieurs

Domicile:

Rue du Coppet 14

1870 Monthey

Parcelles

Parcelles 536, 807, 809, 945, 963, 964, 969, 970, 971, 973, 974, 983, 994, 998, 1003, 1007, 1013, 1015, 1018, 1019, 1020, 1037, 1059, 1060, 1182, 1664, 1665, 1688, 1717, 1741, 2016, 2072 et 2085, Nos Folios 16 et 17, Lieux-dits Au Biolley, Vers chez Coquet, La Place, Trentatzins, La Poya, Daviaz, Clou, Vers chez Combe

Coordonnées

2'564'749'000, 1'119'110

Propriétaires

Administration communale de Massongex

Domicile:

Place de l'Eglise 1

1869 Massongex

Propriétaires

voir annexes a2

Affectations des zones

Zone habitat de montagne (DS II), zone hameau de montagne (DS III), zone de constructions et installations d'intérêt public C, aire forestière

Dérogations

Art 24ss LAT, dérogation distance à la forêt

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions éventuelles, dûment motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées par pli recommandé à la CCC, Rue des Creusets 5, case postale 670, 1951 Sion, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions

Rue des Creusets 5

1951 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 18.03.2024